

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Martinique

NOR : AFSZ1530201A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Martinique :

1. Au titre du I (1^o, c) de l'article D. 1432-15, représentant de l'État: M. Jean-Louis VERNIER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Thierry BOSQUI, titulaire, désigné par la Confédération générale du travail.

Mme Alix BARDET SERALINE, titulaire ; M. Paul-Emile BEAUSOLEIL, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Charles PAGESY, titulaire, désigné par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Eric LUDON, titulaire, désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Roger TOUSSAINT, titulaire.

Mme Corinne GARCIA, suppléante.

a) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Viviane CAMARAM-PLACIDE, titulaire.

Mme Yolande GARCON, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Maryse COFFRE, titulaire.

M. Claude DORIVAL, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Frantz VENTURA.

M. Louis-Félix OZIER-LAFONTAINE.

Mme Juliette SMITH-RAVIN.

M. Roger-Gabriel PRUDENT.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique:

Mme Marie-Hélène LIARD, titulaire.

M. Joël TOM, titulaire.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE